

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 18 décembre 2020 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Convention entre la Ville et Monsieur et Madame Antonio Fernandes-Berchem Gonçalves

Convention entre la Ville et Monsieur et Madame Antonio Fernandes-Berchem Gonçalves pour permettre à la famille d'accéder à pied au jardin de leur maison sise 1, rue du Cinquantenaire à Esch-sur-Alzette, par un portillon d'une largeur maximale de 1 mètre, à installer sur la limite de leur propriété, à savoir la parcelle 163/2392, en traversant le domaine privé communal, à savoir la parcelle 165/2657, section B de Lallange.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment.

Les preneurs payeront annuellement une redevance de 15 € (indexé).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service des Biens fonciers